

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**67-CC201022**

\*\*\*\*\*

Séance du :  
**20 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle du conseil municipal à Chamant sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **vendredi 14 octobre 2022**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

**Siégeaient à l'assemblée :**

Nombre de  
Membres :

- En exercice : **44**  
- Présents : **31**  
- Pouvoirs : **13**  
- Votants : **44**  
- Absents : **00**

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BARON Jean-Marc	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BLOT Laurent	Madame MARTIN Emilie
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame MIFSUD Florence
Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DIEDRIECH Wilfried	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame ROBERT Marie-Christine
Madame JAUNET Christel	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur LAPIE Dominique	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LEFFEVRE Sylvain	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LESAGE William	

\*\*\*\*\*

Résultats :

- Pour : **44**  
- Contre : **-**  
- Abstention : **-**

**Ont donné pouvoir :**

\*\*\*\*\*

Madame BALOSSIER Françoise à Madame MIFSUD Florence  
Madame BENOIST Magalie à Madame PRUVOST BITAR Véronique  
Monsieur BOULANGER Damien à Monsieur GEOFFROY Rémi  
Monsieur CURTIL Benoît à Madame LUDMANN Véronique  
Monsieur DUMOULIN François à Madame JAUNET Christel  
Monsieur FROMENT Daniel à Monsieur BLOT Laurent  
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique  
Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur BOUFFLET Pierre  
Madame LOZANO Michelle à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
Monsieur PATRIA Alexis à Monsieur NOCTON Laurent  
Madame PIERA Pascale à Monsieur REIGNAULT Patrice  
Madame SIBILLE Elisabeth à Madame ROBERT Marie-Christine

Paraphes	
	

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 31 présents et 15 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021) qui dispose que, par dérogation aux dispositions du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

### Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée délibérante :

Qu'en application de la réglementation, notamment l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Au regard de l'organisation actuelle des services de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et de la définition des besoins, il est proposé de supprimer du tableau des effectifs les emplois énumérés ci-après :

Suppression				
Date et n° de délibération	Cadres d'emplois et/ou grades de la délibération	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Intitulé du poste de la délibération
N°2020-CC-07-178 du 17 décembre 2020	Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Directeur de Pôle Petite Enfance et Action Sociale
N°2018-CC-03-023 du 13 février 2018	Grade de Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	B	Temps complet	Responsable Administratif
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux	B	Temps complet	Chargé de Mission Technique et Administratif en Développement Economique
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux	A	Temps complet	Directeur Technique
N°2018-CC-07-101 Du 4 Juillet 2018	Conseiller Socio-Educatif	A	Temps complet	Directeur Pôle Petite Enfance Action Sociale
N°2018-CC-08-104 Du 16 juillet 2018	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants	A	Temps non complet (28h00)	Animateur du Relais d'Assistantes Maternelles

Paraphes	
	

**Il est par ailleurs proposé de créer les emplois suivants :**

Monsieur le Vice-Président rappelle également à l'assemblée délibérante que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,  
La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,

Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35ème),

Le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332.

Au regard de l'organisation actuelle des services de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et de la définition des besoins, il est proposé de créer, au tableau des effectifs, les postes énumérés ci-après :

**-Un emploi de Chargé de Mission H/F**, à temps complet relevant du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux ou des Rédacteurs Territoriaux au sein du Pôle des Affaires Générales et Mutualisation.

**-Un emploi de Responsable des Instances H/F**, à temps complet relevant du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux ou des Rédacteurs Territoriaux au sein du Pôle des Affaires Générales et Mutualisation.

**-Deux emplois d'Assistants Administratifs H/F**, à temps complet relevant du cadre d'emploi des Adjointes Administratives Territoriales ou des Rédacteurs Territoriaux au sein du Pôle des Affaires Générales et Mutualisation.

**-Un emploi de Responsable des Ressources Humaines H/F**, à temps complet relevant du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux ou des Adjointes Administratives Territoriales au sein du Pôle des Affaires Générales et Mutualisation.

**-Un emploi de Directeur du Pôle Enfance-Jeunesse-Solidarité H/F**, à temps complet relevant du cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants Territoriaux ou des Attachés Territoriaux au sein du Pôle Enfance-Jeunesse-Solidarité.

**-Un emploi de Directeur Technique/Grands Projets H/F**, à temps complet relevant du cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux ou des Techniciens Territoriaux au sein du Pôle Technique / Grands Projets.

**-Un emploi de Directeur du Pôle Transition Ecologique H/F**, à temps complet relevant du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux ou des Ingénieurs Territoriaux au sein du Pôle Transition Ecologique à compter de la transmission de la présente délibération auprès des services de l'Etat.

**-Un emploi de Chargé de Projet H/F**, à temps complet relevant du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux ou des Rédacteurs Territoriaux au sein du Pôle Transition Ecologique.

**-Un emploi d'Agent Technique H/F**, à temps complet relevant du cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriales, des Agents de Maîtrise Territoriales ou des Techniciens Territoriales au sein du Pôle Technique / Grands Projets, qui assurera notamment la maintenance des bâtiments du quartier Ordener.

Paraphes	
	

Pour l'ensemble de ces postes, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A, B ou C dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'expérience professionnelle.

Le contrat L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Les contrats relevant des articles L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

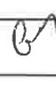
La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

En conséquence, il est demandé au Conseil Communautaire d'arrêter le présent tableau des effectifs :

Date et n° de délibération	Cadres d'emplois et/ou grades de la délibération	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Intitulé du poste de la délibération
<b>Filière Administrative</b>				
N°2021-CC-03-051 du 6 juillet 2021	Emploi Fonctionnel	A	Temps complet	Directeur Général des Services d'une Communauté de Communes de 20 000 à 40 000 habitants
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Attachés	A	Temps complet	Directeur des Affaires Générales
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Attachés	A	Temps complet	Directeur du Développement Economique
N°2020-CC-07-179 du 17 décembre 2020	Cadre d'emplois des Attachés	A	Temps complet	Chargé de Mission Développement Economique
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Attachés	A	Temps complet	Chargé de Mission en Développement Economique
N°2017-CC-08-107 du 8 novembre 2017	Grade d'Attaché ou de Rédacteur	A / B	Temps complet	Administratif Polyvalent (Assistante de Direction)
	Cadre d'emplois des Attachés ou des Rédacteurs	A / B	Temps complet	Chargé de Mission AG et Mutualisation
	Cadre d'emplois des Attachés ou des Rédacteurs	A / B	Temps complet	Responsable des Instances
N°2019-CC-07-137 du 4 décembre 2019	Grades de Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>ème</sup> classe	B	Temps complet	Responsable du Service Environnement
	Cadre d'emplois des Attachés ou des Rédacteurs	A / B	Temps complet	Chargé de Projet PCAET

Paraphes	
	

	Cadre d'emplois des Rédacteurs ou des Adjoints Administratifs	B / C	Temps complet	Responsable Ressources Humaines
N°2018-CC-06-073 du 30 Mai 2018	Grade d'Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Temps complet	Administratif Polyvalent (RH)
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs	C	Temps complet	Gestionnaire Comptable
N°2020-CC-05-135 du 30 septembre 2020	Rédacteur	B	Temps complet	Accompagnateur Social / Agent Espace France Services Itinérant
N°2020-CC-05-135 du 30 septembre 2020	Adjoint administratif	C	Temps complet	Animateur Social / Agent Espace France Services Itinérant
	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs ou des Rédacteurs	B / C	Temps complet	Assistante Administrative
	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs ou des Rédacteurs	B / C	Temps complet	Assistante Administrative
<b>Filière Technique</b>				
	Cadre d'emplois des Ingénieurs ou des Techniciens	A	Temps complet	Directeur Technique / Grands Projets
	Cadre d'emplois des Ingénieurs ou des Attachés	A	Temps Complet	Directeur Pôle Transition Ecologique
	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques, des Agents de Maîtrise ou des Techniciens	B / C	Temps complet	Agent Technique
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	C	Temps complet	Ambassadeur de Tri
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	C	Temps complet	Ambassadeur de Tri
<b>Filière Médico-Social</b>				
	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants ou des Attachés	A	Temps complet	Directeur Pôle Enfance/Jeunesse/Solidarité
N°2018-CC-06-074 du 30 Mai 2018	Grade d'Educateur de Jeunes Enfants	A	Temps complet	Responsable de la Halte-Garderie
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadres d'Emplois des Educateurs de Jeunes Enfants	A	Temps complet	Animateur RAM
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadres d'Emplois des Auxiliaires de Puériculture	C	Temps complet	Animateur Halte-Garderie Itinérante

<b>Paraphes</b>	
	

Filière Animation				
N°2017-CC-07-093 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animations Territoriaux	C	Temps complet	Animateur Halte-Garderie Itinérante
Apprentissage				
N°2021-CC-03-050 du 6 juillet 2021			Temps complet	Apprentissage

## DELIBERATIONS

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le tableau des effectifs ;

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique placé au Centre de Gestion de l'Oise en date du 15 septembre 2022 ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

**Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président**, par un vote au scrutin ordinaire, par 44 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

### DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

**Article 1** : D'APPROUVER les suppressions et les créations des postes ci-dessus présentés ;

**Article 2** : D'ADOPTER en conséquence le nouveau tableau des emplois ;

**Article 3** : DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget ;

**Article 4** : D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération ;

**Article 5** : DE PRECISER que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Paraphes	
	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,  
à Senlis, le 20 octobre 2022  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

**William LESAGE**  
Secrétaire de séance

**Guillaume MARECHAL**  
*Président de la Communauté de Communes Senlis  
Sud Oise*



Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le 04/11/2022



ID : 060-200066975-20221020-67CC201022-DE